



Compte-rendu du conseil d'école

du **mardi 15 octobre 2019.**

Ecole élémentaire Gaston Chaissac
Impasse des Ecoliers
85140 LES ESSARTS
gastonchaissac.lm@gmail.com
02.51.62.81.25.

Etaient présents :

Les enseignants de l'école :

M^{me} LIMOUSIN ; M^{me} BERTHELOT ; M^{me} GUIGUE ; M^{me} JOUBERT ; M^{me} PRAUD ; M^{me} TALLON ;
Mme DUGAST ; M. CIRON et M. LE COSQUER

Les représentantes des parents d'élèves :

M^{me} CUSSONNEAU ; M^{me} DELL'ANGELO ; M^{me} PROVENZANO ; M^{me} DE AZEVEDO ; M^{me} BONNIN ;
M^{me} ROMAIN ; M^{me} ARRIVE et M. VAN LANDEWICK

Les représentants de la mairie :

M^{me} BENETEAU, adjointe aux affaires scolaires sur le quartier des Essarts

M^{me} BODET, 1^{ère} adjointe à Essarts en Bocage, en charge du scolaire et du périscolaire et de
l'enfance et de la jeunesse.

M^{me} MESLIER, responsable mairie éducation/Jeunesse d'Essarts en Bocage.

Le délégué départemental de l'Education nationale :

M. DURET,

Etaient excusées :

M^{me} MONNIER ; M^{me} DRAPEAU ; Mme RIBEIRO ; Mme ROUFINEAU

Début de la réunion 18h30.

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le secrétariat est assuré par M^{me} DE AZEVEDO.

1. Les élections des représentants de parents d'élèves ;

Elles ont eu lieu le vendredi 11 octobre.

Le taux de participation reste bon (61,38 %) en légère baisse par rapport à l'an passé. Il est à noter qu'il y a **15 candidats soient 3 de plus que l'an passé** et qu'il y a **beaucoup de nouveaux parents**.

2. Fonctionnement du Conseil d'école ;

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment :

- des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- des suppléants des représentants d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera publié sur le blog.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

3. La date du prochain conseil d'école ;

Comme l'an passé, nous souhaitons fixer la date du deuxième conseil d'école de façon à ce que le budget municipal soit voté. Il faut qu'il ait lieu avant la fin du 2^{ème} trimestre, c'est-à-dire avant le 11 avril.

La date retenue est celle du mardi 3 mars 2020 à 18h30

4. Les effectifs au 30 septembre et les prévisions pour la rentrée prochaine

CP / CE1 M ^{me} Limousin	CP M ^{me} Berthelot	CE1 M ^{me} Guigue M. Pallardy	CE1/CE2 M ^{me} Joubert Mme. Lama- Sherpa	CE2 M ^{me} Praud	CM1/2 M. Ciron	CM1/2 M ^{me} Tallon	CM1/2 M. Le Cosquer M ^{me} Dugast	Total
15+9	26	25	13+14	28	13+12	11+16	13+14	209

Les effectifs sont supérieurs à ceux de l'an passé (+5) à la même époque. Ils sont surtout nettement au-dessus des prévisions réalisées il y a un an (+14).

L'an passé, nous avons inscrit 28 élèves en cours d'année pour 13 radiations. Cette augmentation, si elle venait à se confirmer poserait, de façon plus aigüe encore, la question de la superficie de certaines classes. Mme DE AZEVEDO demande si en cas d'ouverture un local pourrait accueillir une 9^{ème} classe. M. Le Cosquer répond qu'il y a un local mais qui est encore plus petit que les classes les plus petites et que quand on écrit au tableau, cela décalibre le VPI de la classe mitoyenne. S'il devait être utilisé de façon pérenne, les conditions de travail ne seraient pas satisfaisantes.

Nous n'avons pas pu maintenir le choix de préserver les effectifs des classes de CP comme lors de ces deux dernières années. Nous le regrettons bien sûr, mais nous avons 87 élèves de CE1/2 qu'il aurait fallu répartir sur 3 classes, soit 29 élèves par classe.

Prévisions pour la rentrée prochaine :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
40	41	46	41	37	205

Il n'y a plus de seuil de fermeture mais ça reste un indicateur, il était fixé à 190.

5. Le règlement intérieur de l'école ;

Il a été envoyé avec la convocation pour éviter une lecture collective fastidieuse.

Des modifications sont proposées

Le maire procède à l'inscription scolaire de l'école élémentaire.

Le directeur procède à l'inscription sur les registres de l'école sur présentation d'un **certificat de radiation émanant de l'école d'origine.**

~~En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté.~~ Cette phrase est enlevée.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

6. Le vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

Depuis cette rentrée, les écoles ont la possibilité d'organiser le vote des représentants des parents d'élèves uniquement par correspondance après avoir pris l'avis du conseil d'école.

L'avis est favorable.

7. Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés.

Suite à notre expérience de l'an passé, nous avons procédé à quelques aménagements. Voici l'organisation retenue :

- Le mardi de 16h30 à 17h30 pour les élèves de cycle 2. Une seule session d'une heure au lieu de deux de 30 minutes, cela s'étant révélé trop court.
- Le jeudi de 8h00 à 9h00 au lieu du lundi pour éviter la fatigue du week-end.

L'avis est favorable.

8. Le transport scolaire et l'accès à l'école publique

Nous abordons à nouveau ce point car une enquête a été distribuée aux familles à l'initiative de M. Duret et de l'Amicale laïque.

M. Le Cosquer rappelle que depuis la création d'Essarts en Bocage en janvier 2016, les familles résidant dans les anciennes communes de L'Oie, Ste Florence, Boulogne ne peuvent plus inscrire leurs enfants dans les écoles publiques des communes limitrophes. Faute de transport, ils n'ont pas toujours la possibilité non plus de les scolariser à l'école publique. Elles sont donc contraintes de les scolariser dans les écoles privées.

M. Duret annonce qu'il a eu 10 retours.

La situation d'une famille est mise en avant, elle déclare effectuer chaque jour 35 km pour effectuer les trajets entre l'école et la maison.

Mme Bénéteau explique que si la commune reprenait la compétence du transport, cela l'obligerait à reprendre la totalité de ce service, ce n'est pas une compétence qui peut se morceler et le coût est trop important pour une commune. Aujourd'hui la Région finance 90% du cout global, les frais d'inscription des familles représentent les 10% restant du coût.

M. Duret suggère à la mairie de mettre en place une subvention pour dédommager ces familles des frais de transport. Une telle subvention existait quand les collégiens devaient se rendre à la Roche sur Yon avant la création du collège publique.

M. Duret demande si le mini-bus qui sert à transporter les jeunes depuis les quartiers de L'Oie, Ste Florence, Boulogne vers le SMEJE pourrait servir à amener les élèves à l'école.

Mme Bodet répond qu'il s'agit d'un véhicule de 8 places seulement, subventionné en grande partie par la CAF utilisé pour permettre aux jeunes des quartiers de L'Oie, Ste Florence et Boulogne d'accéder au SMEJE et qu'il n'a pas vocation à faire du transport vers les écoles publiques. Elle a ajouté qu'elle va proposer de réfléchir en commission municipale EJSP à une subvention qui pourrait être versée aux familles des quartiers pour l'aide au transport des jeunes vers les écoles publiques un peu comme le faisait le département avant le transfert de la compétence transport à la Région.

Mme Bénéteau annonce aussi qu'un cabinet est actuellement chargé d'analyser les besoins sociaux sur la commune et que la question de la mobilité a été retenue.

M. Le Cosquer évoque la situation de 4 élèves domiciliés à Boulogne et qui ont dû quitter contre la volonté de leur famille l'école publique de Saint Denis La Chevasse. Il précise que la municipalité d'Essarts en Bocage aurait participé aux frais de scolarité de cette commune, le motif dérogatoire étant de plein droit pour poursuite de scolarité. La directrice de l'Ecole publique de St Denis La Chevasse n'accueille plus d'élèves de Boulogne alors qu'il y en avait habituellement entre 12 et 15. On peut penser que la plupart de ces élèves ont été inscrits à l'école privée.

9. La circonscription Roche Nord

Depuis cette année scolaire, notre école fait partie de la circonscription Roche Nord. Elle est dirigée par Mme Casteigt, Inspectrice de l'Éducation nationale.

10. Le RASED

Notre réseau dépend de la circonscription Roche Nord. Il est constitué de plusieurs antennes. Trois personnes composent notre antenne :

- une enseignante spécialisée en aide pédagogique (aide E) : le poste n'est pas pourvu
- une enseignante spécialisée en aide rééducative (aide G) : Mme Isabelle TORREILLES,
- une psychologue de l'Éducation Nationale : Mme Anne-Marie COUGET

L'antenne des Essarts intervient sur les écoles de 5 communes :

Essarts en Bocage, S^t Fulgent, S^{te} Cécile, S^t Martin des Noyers, La Ferrière.

Les enseignantes du RASED ont rédigé un courrier à la mairie concernant l'utilisation de la cuisine de l'ancien restaurant scolaire.

Mme Bénéteau confirme que des travaux seront réalisés par les services techniques afin que ces locaux puissent servir au RASED.

M. Le Cosquer remercie la mairie, l'emplacement de ce local permettra une plus grande confidentialité, les parents n'ayant plus à traverser la cour pour rencontrer la psychologue scolaire.

11. Les exercices de sécurité

Il y a 4 types d'exercice de sécurité :

Incendie	Mise en sûreté		Attentats / intrusion
Alarme centralisée de l'école	Confinement Sirène + annonce n°4	Evacuation Alarme centralisée de l'école	Scénario 1 : S'enfermer Sonnerie (n°1) Dring !
<ol style="list-style-type: none"> Prendre les fiches de renseignements, son téléphone, les PAI et les trousseaux d'urgences éventuels et la poignée du portillon Demander aux élèves de sortir dans le calme 	<ol style="list-style-type: none"> Prendre les fiches de renseignements, son téléphone, les PAI et les trousseaux d'urgences Fermer les portes mais ne pas les verrouiller Se rendre dans la zone de confinement 	<ol style="list-style-type: none"> Prendre les fiches de renseignements, son téléphone, les PAI et les trousseaux d'urgences Fermer les portes mais ne pas les verrouiller Se rendre au point de ralliement et ouvrir le portail 	<ol style="list-style-type: none"> Parler des risques sismiques Demander aux élèves de se mettre sous les tables, Fermer les volets roulants (classes 1 à 4) Faire l'appel en chuchotant Compter jusqu'à 100 en chuchotant L'enseignant (la classe 6) vérifie les toilettes intérieures
			Scénario 2 : S'échapper Micro + annoncer vers où aller

<p>3. Fermer les portes mais ne pas les verrouiller</p> <p>4. Utiliser les sorties de secours s'il y en a</p> <p>5. Se rendre au point de ralliement et ouvrir le portail (code three /one/one)</p> <p>6. Compter les élèves L'enseignant de la classe 6 vérifie qu'il n'y a pas d'élèves dans les toilettes intérieures et les prend en charge</p>	<p>4. Faire l'appel et compléter la fiche 8 dans la malette</p> <p>5. Compléter la fiche 9 si un élève est blessé.</p> <p>6. Vérifier le contenu des mallettes</p> <p>7. Allumer les radios 93.2 MHZ 90.6 ou 105.5</p> <p>8. Trouver une activité pour maintenir le calme L'enseignant de la classe 6 vérifie qu'il n'y a pas d'élèves dans les toilettes intérieures et les prend en charge si c'est le cas</p>	<p>(code three /one/one)</p> <p>4. Attendre l'autorisation pour retourner en classe. L'enseignant de la classe 6 vérifie qu'il n'y a pas d'élèves dans les toilettes intérieures et les prend en charge si c'est le cas.</p>	<p>1. Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.</p> <p>2. Utiliser un itinéraire connu.</p> <p>3. Demander le silence absolu.</p>
---	--	--	---

Nous avons procédé à un exercice incendie le **12 septembre**. Il s'est déroulé normalement mis à part la non fermeture automatique des portes coupe-feu. Le problème a été signalé à M. Lepetit qui le connaissait, la panne est cours de résolution.

Nous avons également procédé à un exercice attentat intrusion au cours duquel, les élèves doivent se cacher sous les tables et rester silencieux. La pose d'un film opaque permet dorénavant de rendre invisible les élèves dans les classes.

Les enseignants remercient la mairie pour cet investissement.

Lors des réunions de rentrée, une information sur ces exercices a été donnée aux parents d'élèves.

12. Les projets de cette année

- Des interventions en prévention routière.
- La faisabilité d'un cross inter écoles et d'une rencontre d'athlétisme est à l'étude. Si le lieu retenu nous imposait un déplacement en car, le coût dépasserait probablement nos possibilités.
- 10 séances de piscine pour toutes les classes. Une séance a dû être annulée car nous n'avions pas reçu les confirmations du renouvellement de l'agrément des parents bénévoles.
- Des interventions en EPS par Vincent Renaudier sur des cycles de 5 séances, nous avons retenu des activités sportives qui impose la coopération entre élève.
- L'opération Téléthon sera renouvelée
- La communauté de commune a décidé de financer l'intervention de professionnels de la danse, du chant et de la musique.
 - Les classes de cycle 2 auront donc des séances de chant

- Le cycle 3 n'aura pas cette année d'intervention car nos choix ne pouvaient être satisfaits. Nous avons cependant eu d'autres propositions qui ne correspondaient pas à ce que nous recherchions.
- Des classes doivent bénéficier d'interventions en basket.
- Les classes de cycle 3 (CM1 et CM2) participeront à une rencontre inter-école de basket au Vendespace organisée par l'USEP. Le transport est pris en charge par le comité de basket.
- Un projet de hand-ball va concerner 5 classes. Un intervenant viendra y contribuer au début, au milieu et à la fin.
- Le projet d'embellissement de la cour entamé l'an passé cette année, se poursuit cette année, toujours en partenariat avec l'Espace Gaston Chaissac.
Les enseignants remercient particulièrement la municipalité pour avoir accédé à cette demande et les services techniques pour leur implication lors de l'installation des totems et des guirlandes.

En cycle 2, chaque élève aura deux ateliers (20 minutes et 40 minutes) réalisés en deux temps. Il s'appuie sur un travail en binôme, entre deux élèves de classes différentes. Les ateliers s'inspirent de l'univers de Chaissac peuplé de personnages et créatures imaginaires. La technique du dessin sans lever le crayon, les cernes et les aplats de couleurs et l'écriture, en calligramme ou non, histoires inscrites dans le quotidien en commençant par « ce matin... ».

Ces ateliers ont pour objectif de développer la créativité et l'imaginaire, ainsi que le travail avec l'autre. Une œuvre réalisée « à plusieurs mains et têtes ».

Deux classes de CM1 et CM2 vont réaliser une fresque récréative d'un échiquier-serpent. Les élèves de CE2 et une classe de CM1-CM2 vont réaliser des fresques au sol autour des paliers d'entrée devant chaque classe.

- Les classes de cycle 3 se rendent à la médiathèque chaque veille de vacances de façon à ce que les élèves puissent avoir un livre pour les vacances. En revanche, il n'y avait plus de possibilités pour s'y rendre en car pour ce 1^{er} trimestre, le budget étant épuisé.
- Mme Bénéteau annonce la reconduction des animations de Noël, les classes pourront se rendre à la patinoire, M. Renaudier sera présent pour animer les séances.
- Les 8 classes ont assisté au spectacle dans le cadre de la semaine de la joie.
- Mme Bodet ~~pense~~ précise que les Olympiades inter-écoles, reconduction votée à l'unanimité par le nouveau CMJ installé en septembre, seront organisées comme chaque année au mois de juin par le CMJ.

13. Le projet d'école

L'année scolaire dernière, nous avons soumis au vote du conseil le projet d'école pour les années 2018/2022 sur lequel nous avons travaillé. Il a été validé par la direction académique.

Parmi les actions figurant dans ce projet, voici celles que nous avons retenues pour cette année :

Axe 1 : Les langages pour penser et communiquer

1. Augmenter la fréquence des productions écrites (*cycle 2 et 3*) (« Bonjour », « jogging d'écriture », « quoi de neuf ? »,...) En faire des rituels plusieurs fois par semaine quitte à produire des écrits plus modestes.
Nous conservons cette action.
2. Augmenter les situations d'écritures ayant un autre destinataire que l'enseignant pour mettre en avant la nécessité de la clarté.
3. Elaborer régulièrement des évaluations diagnostiques simples pour pointer les obstacles et mesurer les progrès réalisés.

Axe 2 : Créer un climat scolaire serein propice aux apprentissages

1. Instaurer des rituels d'accueils dans les classes qui permettent à chacun de faire part de son humeur, de ses goûts, éventuellement de ses problèmes, de ses craintes.
2. Permettre à certains élèves le réclamant de bénéficier de récréations en milieu restreint.

Axe 3 : Développer l'esprit créatif et prendre l'habitude de donner son avis et de respecter celui des autres

1. Elaborer un défi maths par période avec des problèmes ouverts
2. Travail en Arts plastiques où il faut tirer parti de ses découvertes et des découvertes des autres

14. Les services civiques

L'école a soumis un projet de demande pour 2 services civiques, il a été accepté. Nous n'avons pas de candidats déclarés pour le moment.

15. Les travaux et investissement réalisés

- La pose d'un film opaque sur les vitres qui donnent sur le couloir dans l'ancien bâtiment.
- De nouvelles serrures avec des clés électroniques ont été posées.
- La toiture a été nettoyée
- La classe mobile est livrée
- Les totems réalisés par les élèves sont installés ainsi que les guirlandes d'objets peints à la manière de Gaston Chaissac.

- Le chemin d'accès au bus scolaire
- Une des 3 licences USEP a été prise en charge par la mairie, les deux autres par l'Amicale Laïque.

16. Les demandes de travaux et d'investissements.

- Le mobilier de classe est vieillissant. Serait-il possible d'envisager le changement d'une classe par an ?
- Serait-il possible d'établir un programme de rafraîchissement des classes qui inclurait la pose d'un revêtement de sol et de nouvelles peintures ?
- Nous attirons l'attention sur l'exiguïté de 3 classes de l'ancien bâtiment qui empêche certaines organisations de classe comme en CE2 dans la classe de Mme Praud. Dans cette classe par exemple, l'arrivée d'un nouvel élève obligerait l'enseignante à retirer son bureau.
- Nous aimerions poursuivre la réflexion sur la cour de récréation :
 - avec la création d'un coin calme, protégé des ballons, et doté de tables, de bancs, qui permettraient aux élèves d'avoir un endroit où dessiner, jouer à des jeux de société... Il faudrait les isoler avec des palissades, des jardinières,...
Ce mobilier pourrait être un support à utiliser pour poursuivre le travail à la manière de Gaston Chaissac.
 - avec la plantation d'arbres pour apporter plus d'ombres
 - Nous aimerions associer les élèves à cette réflexion, c'est pourquoi nous demandons un budget pour acheter du matériel de jeu pour la cour.
- Y a-t-il des travaux prévus sur le bâtiment ? Pourrait-on envisager de mener une réflexion sur l'ancien restaurant scolaire ? Il faudrait prendre en compte dans cette réflexion l'exiguïté de 3 classes qui se ressent particulièrement cette année puisque ces classes accueillent 26, 27 et 28 élèves et qui se ressentiront encore plus si une mesure de fermeture devait être prise.
- Le plan d'investissement numérique arrive à sa fin. Il a permis de doter chaque classe d'un VPI et d'un PC et d'équiper l'école avec une classe mobile. Il reste à fournir 3 PC pour la classe mobile.
- Il faudrait réfléchir au renouvellement du matériel informatique. Les premiers VPI et les premiers PC ont 5 ans.
- La municipalité a financé l'achat d'une licence e-primo, mais Mme Meslier ne parvient pas obtenir un devis. Elle doit prendre contact avec M. Lemoine, Enseignant Référent du Numérique.
- Les ouvrants de l'ancien restaurant scolaire seront changés en 2020.

17. La coopérative scolaire :

Les écoles publiques n'ont pas la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires en leur nom propre. Elles passent donc par une coopérative scolaire ou une association.

Notre école est affiliée à l'Office de Coopération à l'Ecole (OCE).

L'exercice 2018/2019 était déficitaire 416,90 €.

Nos seuls bénéfices proviennent de la vente des photos scolaires (148,50€).

Nos dépenses proviennent :

- de l'achat d'une licence pluriannuelle à Edumoov, l'éditeur de livret numérique (223,20 €)
- de dons à l'association de parents d'élèves (465,61 €) et au Téléthon (69,10 €)
- de l'achat de vernis (99,80 €) et de lazure (39,80 €) pour les totems
- de l'achat de jeux de cour (144,70 €)
- de l'adhésion à l'OCE(69,90 €) et à la MAE (58,50 €).

18. Questions diverses

Mme Roufineau demande des explications à propos de la dotation de la subvention aux écoles. Le montant paru dans le magazine municipal annonce un total de 548 000 € environ dont 538 000 € pour les écoles privées.

Mme Bénéteau explique qu'il s'agit de la subvention prévue par le contrat d'association.

Les écoles privées d'Essarts en Bocage ont passé un contrat d'association à l'enseignement public conformément à l'article L442-5 du Code de l'éducation.

La participation aux dépenses de fonctionnement d'une école privée sous contrat d'association est obligatoire pour une commune (art. R442-44 du code de l'éducation).

La commune doit procéder au calcul du coût moyen d'un élève de l'école publique Gaston Chaissac et elle se doit d'établir un principe de parité entre école publique et école privée. Sur cette base, elle verse chaque année une participation aux écoles privées de son territoire en tenant compte des effectifs essartois au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Pour l'année 2018/2019 cette subvention s'élevait à 626 € par élève qui a donc été multipliée par le nombre d'élèves essartois dans les écoles privées.

Mme BODET demande s'il serait judicieux de publier un explicatif dans le prochain bulletin d'Essarts-en-Bocage car beaucoup de personnes n'ont pas compris ce montant de subvention. Les parents d'élèves sont d'accord.

Les subventions pour le financement des sorties scolaires, activités culturelles, artistiques, ... versées aux écoles publiques s'élèvent à 7,94 € par élève en 2018-2019.

M. le Cosquer n'ayant pas reçu d'autres questions diverses, il clôt le conseil d'école à 20h30.

Le directeur,
M. LE COSQUER

La secrétaire,
Mme DE AZEVEDO